

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah - Dieu -,
Ar-Rahman - Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non
croyants dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l'au-delà -,
Ar-Rahim - Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants -*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Dieu le Seigneur des mondes,
وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
et que soient accordés à notre maître Mouhammad, le Messager de Allah, davantage
d'honneur et d'élévation en degrés ainsi que la préservation de sa communauté
de ce qu'il craint pour elle.*

Khoutbah n°1397

Le vendredi 3 juillet 2026 correspondant au 18 Al-Mouharram 1448 de l'Hégire

Prenez garde à la médisance, cette maladie destructrice

La louange est à Allah, nous Le remercions, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le louons, nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres, celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé, qu'Il n'a pas de semblable ni de ressemblant ; quoi que tu imagines en ton esprit, Allah en est différent et quiconque qualifie Allah par un des attributs des humains a commis de la mécréance. Et je témoigne que notre maître et notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, Mouhammad, est l'esclave de Allah et Son Messager, celui qu'Il a élu et qu'Il agréé le plus, celui que Allah a envoyé avec la bonne guidée et la religion de vérité, en tant que guide et annonciateur de bonne nouvelle pour les croyants et avertisseur d'un châtement pour les non musulmans, appelant à la religion que Allah agréé par Sa volonté, tel un flambeau radieux. Par lui, Allah a guidé la communauté et a dévoilé par lui les ténèbres et a fait sortir par lui les gens des obscurités à la lumière, que Allah le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué l'un de Ses prophètes pour sa communauté. Ô Allah, honore et élève davantage en degré notre maître Mouhammad ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs, ainsi que tous ceux qui les ont suivis sur la droiture, jusqu'au Jour dernier.

Après quoi, esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-[^]Adhim*, craignez *Allah* votre Seigneur Qui dit dans Son Livre honoré :

﴿ وَلَا تَجَسَّسُوا وَلَا يَغْتَب بَّعْضُكُم بَعْضًا أَيُحِبُّ أَحَدُكُمْ أَنْ يَأْكُلَ لَحْمَ أَخِيهِ مَيْتًا فَكَرِهْتُمُوهُ
وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ تَوَّابٌ رَحِيمٌ ﴿١٢﴾ ﴾

(*wala tajassaçou wala yaghtab ba[^]doukoum ba[^]dan 'ayouhibbou 'ahadoukoum 'an ya'koula lahma 'akhihi maytan fakarihtoumouhou wat-taqou l-Laha 'inna l-Laha tawwaboun rahim*) [sourate *Al-Houjourat* verset 12] ce qui signifie : « **Ne vous espionnez pas, ne faites pas la médisance les uns des autres. Est-ce que l'un d'entre vous aimerait consommer la chair de son frère mort ? Vous détesteriez cela ! Craignez Allah, certes Allah accepte le repentir, Il est miséricordieux.** »

Sachez chers bien aimés que *al-ghibah* – la médisance – fait partie des péchés hideux et des maladies destructrices qui détruisent patries et populations. Or, combien elle s'est répandue aujourd'hui parmi les gens ! Il nous faut mettre en garde contre ses dangers et contre son mal, dès lors que beaucoup de gens commettent la médisance sans même s'apercevoir qu'ils sont tombés dedans.

Pourtant le Prophète ﷺ nous a donné la définition de la médisance. D'après *Abou Hourayrah* le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((أَتَدْرُونَ مَا الْغَيْبَةُ))

(*'atadrouna ma l-ghibah*) ce qui signifie : « **Savez-vous ce qu'est la médisance ?** » Ils ont dit : « *Allah et Son Messager savent plus.* » Il a dit :

((ذِكْرُكَ أَخَاكَ بِمَا يَكْرَهُ))

(*dhikrouka 'akhaka bimq yakrah*) ce qui signifie : « **C'est que tu mentionnes ton frère par ce qu'il déteste.** » Il a été dit : « *Vois-tu, s'il y a en mon frère ce que je dis ?* » Il avait répondu :

((إِنْ كَانَ فِيهِ مَا تَقُولُ فَقَدْ اغْتَبْتَهُ وَإِنْ لَمْ يَكُنْ فِيهِ مَا تَقُولُ فَقَدْ بَهْتَهُ))

(*'in kana fihi ma taqoulou faqadi ghtabtah wa'in lam yakoun fihi ma taqoulou faqad bahattah*) ce qui signifie : « **S'il y a en ton frère ce que tu as dit, alors tu as commis la médisance à son encontre, et s'il n'y a pas en lui ce que tu as dit, tu l'as calomnié.** » rapporté par *Mousslim*.

Le sens de calomnier, c'est d'accuser quelqu'un par ce qui n'est pas en lui. C'est un péché plus grave que la médisance parce que la calomnie comporte un mensonge.

Il suffit pour mettre en garde contre la médisance, contre son mal et ses dangers, de mentionner le verset précédemment cité, puisqu'il comporte la comparaison et l'analogie entre l'acte de celui qui fait la médisance de son frère et une chose des plus odieuses. Dès lors qu'Il leur a fait reconnaître que personne d'entre eux n'aimerait consommer du cadavre de son frère, Il fait suivre cela par Sa parole ﴿ فَكَرِهْتُمُوهُ ﴾ (*fakarihtoumouh*) c'est-à-dire « *En faisant preuve de bon*

sens, vous détesteriez vraiment cela ! Alors faites en sorte de détester vraiment ce qui est analogue en faisant preuve d'attachement à la religion. »

La médisance, c'est que tu mentionnes ton frère croyant, vivant ou mort, jeune ou âgé, par ce qui est en lui et qu'il détesterait entendre si cela parvenait à ses oreilles, que cela se rapporte à son aspect corporel, son ascendance, ses vêtements, sa maison ou son caractère. Comme si quelqu'un disait : « *Untel est petit* » ou « *Il est impoli* » ou « *Ses habits sont sales* » ou « *C'est sa femme qui le commande* » ou ce qui est de cet ordre, parmi tout ce qu'il sait que cette personne détesterait si elle venait à l'entendre.

Maintenant, certains pourraient s'interroger : « *Est-ce que la médisance fait partie des grands péchés ou des petits péchés ?* » Ce qui est correct, c'est de détailler en cela.

Il est dit que si la médisance a lieu à l'encontre des gens vertueux et pieux, c'est-à-dire si celui qui fait la médisance médite sur des gens de piété, c'est un grand péché, sans aucun doute.

Mais sur d'autres qu'eux, on ne dit pas dans l'absolu que c'est un grand péché, mais que si un croyant grand pécheur subit la médisance jusqu'à l'exagération, c'est également un grand péché, comme s'il exagérait en citant ses défauts, juste pour passer du temps.

Et c'est ainsi qu'on explique le *hadith* de *Abou Dawoud* rapporté par *Sa'id Ibnou Zayd* que le Prophète ﷺ a dit :

((إِنَّ مِنْ أَرْبَى الرِّبَا اسْتِطَالَةَ الرَّجُلِ فِي عَرَضِ الْمُسْلِمِ بَغَيْرِ حَقِّ))

(*'inna min 'araba r-riba stitalata r-rajouli fi 'irdi l-mouslimi bighayri haqq*) ce qui signifie : « **Parmi ce qui est comparable aux formes les plus graves de gain usuraire, il y a que quelqu'un porte exagérément atteinte à l'honneur d'un musulman, sans aucun droit.** »

Le fait de porter ainsi atteinte à l'honneur d'un musulman fait partie des plus graves des grands péchés, parce que le Prophète ﷺ l'a comparé à la forme la plus grave de *riba*' – le prêt avec intérêt –, c'est-à-dire que du point de vue de sa gravité, elle ressemble à la forme la plus grave de *riba*.

Il est parvenu dans le *hadith* de *Al-'Isra' wal-Mi'raj* d'après *Anas*, que le Messager de Allah ﷺ a dit :

((لَمَّا عَرَجَ بِي مَرَرْتُ بِقَوْمٍ لَهُمْ أَظْفَارٌ مِنْ نُحَاسٍ يَخْمِشُونَ وَجُوهَهُمْ وَصُدُورَهُمْ فَقُلْتُ مَنْ هَؤُلَاءِ يَا جِبْرِيْلُ؟ قَالَ هَؤُلَاءِ الَّذِينَ يَأْكُلُونَ لُحُومَ النَّاسِ -أَيَّ يَغْتَابُونَهُمْ- وَيَقَعُونَ فِي أَعْرَاضِهِمْ))

(*lamma 'ourija bi marartou biqawmin lahoum 'adhfaroun min nouhacin yakhmichouna woujoughahoum wasoudourahoum faqoultou man ha'oula'i ya Jibril ? qala ha'oula'i l-ladhina ya'koulouna louhouma n-naqi –ay yaghtabounahoum– wayaqa'ouna fi 'a'radihim*) [rapporté par *Abou Dawoud*] ce qui signifie : « **Lorsqu'on m'a fait accomplir mon Voyage nocturne, je suis passé auprès de gens qui avaient des ongles de cuivre avec lesquels ils se griffaient le visage et le torse. J'ai dit : "Qui sont donc ces gens-là, ô Jibril ?" Il a dit : "Ce sont ceux qui consommaient la chair des gens –c'est-à-dire qu'ils faisaient leur médisance– et qui portaient atteinte à leur honneur."** »

Quel danger que celui-là ! Et quel péché hideux commet celui qui fait la médisance des gens ! Il convient à celui qui a connu ces réalités de s'arrêter aux limites de la Loi et de ne pas continuer à faire la médisance en passant outre, car cela le mènerait à sa perte et l'exposerait au châtement de *Allah*.

Que l'on sache que tout comme il est interdit de faire la médisance, il est interdit de l'écouter également. *Allah* [^]*azza wajall* dit, pour décrire certaines personnes dont Il fait l'éloge :

﴿ وَإِذَا سَمِعُوا اللَّغْوَ أَعْرَضُوا عَنْهُ وَقَالُوا لَنَا أَعْمَلُنَا وَلَكُمْ أَعْمَلُكُمْ سَلَامٌ عَلَيْكُمْ لَا نَبْتَغِي

الْجَاهِلِينَ ﴿٥٥﴾

(*wa'idha sami'ou l-laghwa 'a'radou anhou waqalou lana 'a'malouna walakoum 'a'maloukoum salamoun 'alaykoum la nabtaghi l-jahilin*) [sourate *Al-Qasas* verset 55] ce qui signifie : « **Et lorsqu'ils entendent les paroles inutiles, ils s'en détournent et disent : "Nous aurons nos œuvres et vous aurez vos œuvres, paix sur vous. Nous ne recherchons pas la compagnie des ignorants."** »

Et Il dit également :

﴿ وَإِذَا مَرُّوا بِاللَّغْوِ مَرُّوا كِرَامًا ﴾

(*wa'idha marrou bil-laghwi marrou kirama*) [sourate *Al-Fourqan* verset 72] ce qui signifie : « **Et lorsqu'ils passent auprès [de gens qui disent] des paroles inutiles, ils passent leur chemin honorablement.** »

At-Tirmidhiyy a rapporté par l'intermédiaire de *Abou d-Darda'* que le Prophète ﷺ a dit :

((مَنْ رَدَّ عَنْ عَرَضٍ أَخِيهِ رَدَّ اللَّهُ عَنْ وَجْهِهِ النَّارَ يَوْمَ الْقِيَامَةِ))

(*man radda an irdi akhihi radda l-Lahou an wajhihi n-nara yawma l-qiyamah*) ce qui signifie : « **Celui qui défend l'honneur de son frère, Allah repoussera de lui le feu de l'enfer au Jour du Jugement.** »

On en comprend qu'il n'est pas permis d'écouter la médisance. Celui qui assiste à une assemblée dont les membres font la médisance interdite et portent atteinte à l'honneur des gens, il doit empêcher cette médisance en usant de son autorité, s'il en a la capacité. S'il n'en a pas la capacité, il l'interdit par la langue. S'il n'en a pas la capacité, il la renie par le cœur, c'est-à-dire qu'il déteste cette chose blâmable par son cœur et il quitte l'assemblée. Dans ce cas-là, il ne commet pas de péchés.

Il a été rapporté qu'un vertueux s'asseyait dans une assemblée avec les gens, il discutait avec eux, quand ils se mettaient à faire la médisance et à porter atteinte à l'honneur des gens, il leur donnait le conseil et s'en allait. On lui a dit une fois : « *Pourquoi restes-tu avec nous et lorsque nous commençons à parler des gens, tu t'en vas ?* » Il a dit : « *Déjà, moi, je ne suis pas satisfait de moi-même ! Alors pourquoi vais-je parler sur les gens !?* » Fin de citation. Que *Allah* fasse miséricorde à celui qui avait cette âme noble, qui s'est observé lui-même d'un regard

clairvoyant et qui a commencé par se corriger lui-même, à réparer son âme sans s'occuper de commérages, comme c'est le cas de nombreuses personnes de nos jours ! Tu vois l'un d'entre eux enfoncé et embourbé dans l'ignorance, les péchés et les passions interdites et qui, malgré cela, ne cesse de chercher les défauts des gens, d'aller les diffuser et de les propager...

Al-Boukhariyy a rapporté dans *Al-'Adabou l-Moufrad* d'après *Abou Hourayrah* qu'il a dit :

((يُبْصِرُ أَحَدُكُمْ الْقَدَاةَ فِي عَيْنِ أَخِيهِ وَيَنْسَى الْجِذْلَ أَوْ الْجِذْعَ فِي عَيْنِ نَفْسِهِ))

(*youbṣirou 'ahadokoumou l-qadhata fi 'ayni 'akhihi wayansa l-jidhla 'awi l-jidh'a fi 'ayni nafsih*) ce qui signifie : « **L'un d'entre vous voit la poussière dans l'œil de son frère et oublie la grosse souche ou le tronc d'arbre qui est dans le sien.** »

Une souche, c'est une pièce de bois de grande taille et une poussière, c'est la saleté qui tombe dans l'œil. Celui qui a su cela, qu'il se réveille, parce que beaucoup des problèmes et des disputes que nous endurons dans nos sociétés ont pour origine ces assemblées tenues pour parler des gens et de leurs défauts, pour passer le temps. Alors qu'il est autrement prioritaire, pour ceux qui commettent la médisance et ceux qui les écoutent, de s'occuper de leurs propres défauts et de se corriger, plutôt que de s'occuper des défauts des gens. Et il est bien plus prioritaire pour eux d'empêcher leurs langues de dire ce que *Allah* a interdit de dire. C'est ainsi que les disputes diminuent... que les cœurs s'apaisent... et que l'amitié et l'amour peuvent se propager.

Que l'on sache, que celui qui fait la médisance des gens, mérite le châtement de *Allah* s'il ne se repent pas de son péché. Qu'il s'en rappelle à chaque instant. Qu'il sache également que s'il est parvenu à celui dont on a fait la médisance, ce qui a été dit à son sujet, il est du devoir de celui qui a médité de lui, de s'excuser auprès de lui, pour que son repentir soit valide, avant qu'il n'arrive au Jour où ne vaudront ni les dirhams et ni les dinars.

D'après *Abou Hourayrah*, le Prophète ﷺ a dit :

((أَتَدْرُونَ مِنَ الْمُفْلِسِ ؟))

(*'atadrouna mani l-mouflis*) ce qui signifie : « **Savez-vous qui est ruiné en réalité ?** » Ils ont dit : « **Le ruiné chez nous, c'est celui qui n'a plus d'argent ni de biens.** » Il a dit :

((إِنَّ الْمُفْلِسَ مِنْ أُمَّتِي يَأْتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ بِصَلَاةٍ وَصِيَامٍ وَزَكَاةٍ وَيَأْتِي قَدْ شَتَمَ هَذَا وَقَذَفَ هَذَا وَأَكَلَ مَالَ هَذَا وَسَفَكَ دَمَ هَذَا وَضَرَبَ هَذَا فَيُعْطَى هَذَا مِنْ حَسَنَاتِهِ وَهَذَا مِنْ حَسَنَاتِهِ فَإِنْ فَنِيَتْ حَسَنَاتُهُ قَبْلَ أَنْ يُقْضَى مَا عَلَيْهِ أَخَذَ مِنْ خَطَايَاهُمْ فَطُرِحَتْ عَلَيْهِ ثُمَّ طُرِحَ فِي النَّارِ))

(*'inna l-moufliṣa min 'oummati ya'ti yawma l-qiyamati bisalatin wasiyamin wazakatun waya'ti qad chatama hadha waqadhafa hadha wa'akala mala hadha wasafaka dama hadha wadaraba hadha fayou'ta hadha min haṣanatihi wahadha min haṣanatihi fa'in faniyat haṣanatuhou qabla 'an youqda ma 'alayhi 'oukhidha min khatayahou fa'tourihat 'alayhi thoumma touriha fi n-nar*) [rapporté par *Mousslim*] ce qui signifie : « **Le ruiné, au sein de ma communauté, est celui qui viendra au Jour du Jugement en ayant fait prières, jeûne et zakaat, mais qui aura insulté celui-ci ou fait le**

qadhf de celui-là, qui aura pris l'argent de cet autre ou fait couler le sang celui-ci ou frappé celui-là. Alors il sera attribué à celui-là de ses bonnes actions et à cet autre de ses bonnes actions, et si ses bonnes actions sont épuisées avant qu'il n'ait dédommagé tout ce qu'il leur doit, on leur prélèvera des péchés qui seront jetés sur son compte, puis il sera jeté en enfer. »

Toutefois, si la médisance n'est pas parvenue à celui dont on a fait la médisance, il suffit à l'injuste de se repentir sans avoir à l'en informer.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours¹ :

الحمد لله

والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله

يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله

اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ

Al-hamdou lil-Lah

was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;

ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'yy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.